**« Une œuvre au rectorat »**

**2019**

**Modalités de participation:**

Le rectorat de l’académie de Caen met en œuvre une opération intitulée « une œuvre au rectorat ». Celle-ci s’adresse aux écoles et collèges de l’académie, du cycle 2 au cycle 4 inclus.

Ces classes sont invitées à adresser au rectorat une à deux œuvre(s) bi- dimensionnelle(s) réalisée(s) par les élèves individuellement ou collectivement, dans un format libre inférieur ou égal à
70 cm X 100 cm. Toutes les techniques sont acceptées qu’elles soient picturales, graphiques, photographiques ou qu’il s’agisse de collages.

L’acheminement des productions est laissé aux soins des écoles et collèges participants.

La production réalisée doit s’inscrire dans la question de « la représentation », entrée commune aux trois programmes d’arts plastiques de cycle (cycle 2 « représentation du monde », cycle 3 « la représentation plastique et les dispositifs de représentation » cycle 4 « la représentation : images : réalité fiction »).

L’œuvre doit être accompagnée d’un cartel rédigé en classe précisant, outre les informations d’usage, la question particulièrement traitée en liaison avec l’entrée du programme et l’incitation ou le sujet donné à la classe.

Une commission composée de la DAAC, de l’IPR d’arts plastiques, d’un IEN 1er degré, de professeurs-relais et de CPD, sélectionnera les œuvres retenues en vue d’une exposition qui se déroulera durant la deuxième quinzaine de septembre au rectorat en présence du recteur lors de l’inauguration. Les classes participantes seront, dans la mesure de leurs possibilités, invitées à ce vernissage.

L’exposition donnera lieu à l’édition d’un catalogue, réalisé par les services du rectorat et remis à chaque classe participante ainsi qu’au CDI de l’établissement.

Les originaux proposés resteront à la disposition du rectorat qui pourra les exposer au sein de ses différents services.

**Calendrier :**

**Jusqu’au 22 mai :** inscriptions auprès de la DAAC **(**daac@ac-caen.fr) déclaration de participation

**28 juin** : date limite d’acheminement des œuvres vers le rectorat par les écoles et établissements. Transmission à la DAAC par voie numérique (daac@ac-caen.fr) des cartels et de la fiche descriptive.

**Première quinzaine de juillet** : commission de sélection

**Dernière quinzaine de septembre** : exposition des œuvres au rectorat (galeries du RDC) et vernissage